

Déclaration de l'IRELP

Dans un environnement toxique et dangereux, l'IRELP tient à rappeler quelques principes en défense des libertés publiques et individuelles, et notamment des libertés touchant à l'exercice de l'esprit critique. Cet environnement menaçant pour nos libertés est causé par la volonté d'à peu près tous les gouvernements de la planète, des institutions supranationales qu'ils ont créées, des puissances d'argent au service de qui ces gouvernements et ces institutions supranationales agissent, à commencer par le trust militaro-industriel qui vit des guerres ravageant le monde. Comme à l'accoutumée, les religions établies contribuent activement à resserrer l'étau qui menace les libertés, au premier rang desquelles les libertés de conscience et d'expression.

Au premier rang des gouvernements engagés dans une dérive autoritaire, il y a le gouvernement français - non par sa puissance intrinsèque, mais par sa volonté mortifère et destructrice. Ce gouvernement s'est lancé depuis maintenant des années dans une escalade liberticide multiforme, combinée à une politique de destruction des acquis, des droits, des espoirs de la majorité de la population. Il n'est pas de la responsabilité de l'IRELP de dresser l'acte d'accusation du gouvernement (et de ceux qui l'ont précédé) sur ce point. Les citoyennes et les citoyens, les organisations de défense des acquis, des droits, des espoirs de la majorité de la population ont cette responsabilité. Chacun doit assumer la part de travail qui lui revient et qu'il a choisi. L'IRELP se situe exclusivement sur le terrain de la recherche et de l'étude.

Nous dénonçons solennellement et clairement l'action méphitique du gouvernement, aggravant considérablement la politique de ses prédécesseurs dans la montée de la xénophobie, du racisme, de la discrimination. En ce sens, l'IRELP comme l'ensemble du mouvement associatif, syndical, humaniste se prononce pour le retrait de la Loi dite « Darmanin » et soutient toutes les initiatives qui se fixent cet objectif. De même, alors que de nombreux mouvements se dressent contre cet ordre social et se heurtent à une répression croissante, l'IRELP se prononce nettement contre toutes les formes de cette répression. Nous agissons en conséquence chaque fois que nous estimerons devoir le faire en solidarité avec les victimes, individuelles ou collectives, de la répression.

Mais, dans cet environnement tendu, depuis plusieurs mois, figure aussi ce qui détermine notre prise de position de ce jour. Nous assistons de plus en plus à des interdictions

professionnelles (ou à des limitations), à des intimidations, à des stigmatisations, à des annulations de réunions ou de prises de paroles, à toutes sortes de mesures parfois ouvertes, souvent cachées, contre la pleine et totale liberté de recherche et d'expression.

Parfois, l'interdiction est brutale et claire ; très souvent, elle passe par des chemins détournés. À l'image d'un pouvoir qui se drape pour être élu dans le manteau du refus de l'extrême droite, mais puise dans l'argumentaire de la même extrême-droite dans la foulée, l'intimidation se prévaut parfois de la défense d'une liberté pour réduire l'espace de l'interrogation rationnelle et de la parole critique.

Nous ne prendrons qu'un exemple un peu marginal à notre champ d'intervention (et nous l'avons choisi pour cette raison). Quand une cinéaste mondialement reconnue obtient un titre prestigieux et que, dans le libre droit d'expression qui est le sien, elle dit ce qu'elle pense, c'est à dire qu'elle dit du mal du pouvoir, parce que ce pouvoir c'est le mal, ce pouvoir utilise tous les rouages et toutes les arcanes en sa possession pour nuire à cette cinéaste. Il en est de même quand une écrivaine française obtient un titre mondial des plus prestigieux. On ne peut plus embastiller Voltaire ; on le salit, on le dénigre, on lui nuit. Attention, ne soyons pas dupes. On salit, on dénigre, on nuit aujourd'hui, pour embastiller demain.

Dans le champ académique, ce glissement est directement encouragé par celles et ceux qui président aujourd'hui des établissements scientifiques et universitaires appauvris, ployant sous des dispositifs de contrôle administratif et d'inféodation aux intérêts des pouvoirs économiques et politiques, et qui se comportent en promoteurs d'officines financées par les puissances d'argent ou par les cultes. Les ennemis de la science autonome et de l'université ouverte, depuis tant d'années, se drapent eux aussi dans le mensonge de la liberté et de la responsabilité des savants pour mieux leur ordonner de marcher au pas. La liberté d'opinion et d'expression des citoyens est menacée : la liberté professionnelle des savants l'est aussi. La récente vague d'intimidation administrative dans les universités nous rappelle que les deux ont partie liée, du moins pour quiconque croit que l'exercice de la souveraineté populaire est inséparable de l'existence d'un espace public où s'organise une controverse rationnelle et factuellement étayée sur les problèmes de l'époque. Cette exigence est une chimère si l'investigation rationnelle est bridée dans ses buts, ses moyens ou son expression. Elle l'est aujourd'hui.

Nous mettons en garde. Nous rappelons l'article 11 de la déclaration des Droits de l'Homme et du citoyen du 26 août 1789 :

« La libre communication des pensées et des opinions est un des droits les plus précieux de l'homme : tout citoyen peut donc parler, écrire, imprimer librement, sauf à répondre de l'abus de cette liberté dans les cas déterminés par la loi »

Ce pouvoir met en péril cette libre communication, met en péril la liberté de la recherche.

L'IRELPA dans la mesure de ses moyens participe et participera à toute action, à tout front qui permet d'assurer la défense de la liberté de la recherche.

Que cela soit dit.